Envoyé en préfecture le 08/03/2021
Reçu en préfecture le 08/03/2021
Affiché le 10 MARS 2021 n° 2021/279
ID : 083-218300424-20210302-2021__020-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de COGOLIN
séance du MARDI 02 MARS 2021

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **25**
Représentés : **8**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **22/02/2021**

Date d'affichage : **24/02/2021**

L'an deux mille vingt et un et le deux mars à **14 heures,** le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :
Audrey RONDINI-GILLI – Gilbert UVERNET – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER - Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Régine RINAUDO - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO – Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY -

POUVOIRS :
Audrey TROIN à Margaret LOVERA / Patrick GARNIER à Marc Etienne LANSADE / Corinne VERNEUIL à Elisabeth CAILLAT / Michaël RIGAUD à Gilbert UVERNET / Isabelle BRUSSAT à Audrey RONDINI-GILLI / Florian VYERS à Gilbert UVERNET / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Kathia PIETTE à Mireille ESCARRAT /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

La commune souhaite organiser en 2021 son 3ème concours photographique. Cette année, le thème sera « mon printemps à Cogolin ». Le concours est gratuit et réservé aux particuliers cogolinois et aux entrepreneurs, artisans ou commerçants implantés sur la commune, de plus de 18 ans.

La photographie devra représenter des décors végétalisés, plantes et fleurs réalisées en extérieur ou en intérieur, mettant en lumière l'esprit du printemps dans une démarche écoresponsable.

N° 2021/020
REGLEMENT ET PRIX DU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE « MON PRINTEMPS A COGOLIN » 2021

Envoyé en préfecture le 08/03/2021
Reçu en préfecture le 08/03/2021
Affiché le 10 MARS 2021
ID : 083-218300424-20210302-2021__020-AR

CM du 02/03/2021

N° 2021/020

REGLEMENT ET PRIX DU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE « MON PRINTEMPS A COGOLIN » 2021

Les inscriptions et l'envoi des photographies à la mairie de Cogolin débuteront le 20 mars 2021 à 8 heures et se termineront le 12 avril 2021 à 18 heures.
Les participants devront au préalable s'inscrire sur le site internet de la ville : www.cogolin.fr, et compléter le formulaire d'inscription à retourner par courriel à communication@cogolin.fr, avec la photographie. Seules les personnes inscrites seront acceptées, et aucune photographie postée directement sur les réseaux sociaux personnels des participants ne sera recevable.

La mairie de Cogolin opérera une présélection des photographies reçues avant de les poster sur les réseaux sociaux. Ces dernières seront jugées en fonction de l'aspect esthétique, de la créativité et des matériaux utilisés. Seules les 30 photos présélectionnées seront publiées.

Les photographies sélectionnées seront postées sur le compte Facebook « ville de Cogolin » et le compte Instagram « @villedecogolin », pendant trois semaines, du 20 mars à 8 heures au 12 avril 2021 à 18 heures.

La mairie de Cogolin offrira aux six premiers lauréats un bon d'achat à dépenser chez les fleuristes de Cogolin d'une valeur allant de 80 € à 10 €, pour un total de 80 € chez chaque fleuriste.

1er prix : 80 € chez Coq'licot
2ème prix : 60 € chez Mademoiselle A
3ème prix : 40 € chez Chrisfleurs
4ème prix : 30 € chez Chrisfleurs
5ème prix : 20 € chez Mademoiselle A
6ème prix : 10 € chez Chrisfleurs

Les lauréats seront désignés de la façon suivante :

- Le 1er prix sera attribué à la photographie qui aura reçu, sur le compte Facebook « ville de Cogolin » et sur le compte Instagram @villedecogolin, le plus de réactions positives cumulées, à savoir l'addition des mentions « j'aime », « j'adore », « solidaire », « haha », « whoua » (les autres réactions étant exclues) et des mentions « j'aime » sur Instagram, du 20 mars 2021 à partir de 8 heures au 12 avril 2021 18 heures. Les 2ème, 3ème, 4ème, 5ème et 6ème prix seront attribués selon le même fonctionnement.

Les réactions positives prises en compte sont celles qui apparaissent sous la publication dédiée postée par la ville de Cogolin. Ne sont pas prises en compte les réactions sous les partages, reposts et stories.

Envoyé en préfecture le 08/03/2021
Reçu en préfecture le 08/03/2021
Affiché le 10 MARS 2021
ID : 083-218300424-20210302-2021__020-AR

CM du 02/03/2021

N° 2021/020

REGLEMENT ET PRIX DU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE « MON PRINTEMPS A COGOLIN » 2021

Les résultats seront mis en ligne sur le site www.cogolin.fr, le mardi 13 avril 2021. Les gagnants seront contactés par téléphone et/ou par courriel par la direction de la communication de la mairie de Cogolin. Aucune contestation ne pourra être soumise à la mairie de Cogolin.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le règlement du concours et les prix attribués.

Vu le budget communal ;
Vu le projet de règlement du concours ci-annexé ;

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

D'APPROUVER le règlement du concours photographique 2021,

DE FIXER comme suit les prix attribués aux lauréats :

1er prix	: 80 € chez Coq'licot
2ème prix	: 60 € chez Mademoiselle A
3ème prix	: 40 € chez Chrisfleurs
4ème prix	: 30 € chez Chrisfleurs
5ème prix	: 20 € chez Mademoiselle A
6ème prix	: 10 € chez Chrisfleurs

D'APPROUVER l'acquisition de bons d'achats d'une valeur de 10 à 80 euros chacun auprès des différents fleuristes,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à distribuer ces bons d'achats aux gagnants,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour rendre cette décision effective.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A l'UNANIMITE**.

Le maire,

MAIRIE DE COGOLIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VAR

Marc Étienne LANSADE